

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 366G : Subvention à l'association A la Découverte de l'Age Libre (19e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association A la Découverte de l'Age Libre – ADAL ;

Sur le rapport présenté par Me Liliane CAPELLE au nom de la 6e commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant total de 13 000 euros au titre de 2011 est attribuée à l'association A la Découverte de l'Age Libre située 12, rue de Chaumont-75019 Paris (tiers X06969 – simpa 433 – dossiers 2011_04702 et 2011_04710) ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.